



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 14 janvier 2021

### CONDITIONS METEOROLOGIQUES DIFFICILES DANS LE PAS-DE-CALAIS

Météo-France a placé, ce jeudi 14 janvier 2021, le département du Pas-de-Calais :

- en vigilance orange pluies-inondations-crues, ce jour, jusqu'à 20h, en raison d'un risque de crue important concernant la Liane, l'Hem, l'Aa, la Lys, la Lawe, et la Canche.
- en vigilance orange neige-verglas, ce jour, de 15h à 24h.

Actuellement, les pluies sont localement importantes sur l'ouest du Pas-de-Calais, où de forts cumuls, de 40 à 50 mm, sont relevés. Les températures sont stationnaires, de 0 à 2°C. Les hauteurs de neige attendues au sol sont de 3 à 5 centimètres.

En raison de ces conditions météorologiques difficiles, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a décidé, par arrêté préfectoral du 14 janvier 2021 :

- **de suspendre, à partir de 22h ce jour, jusqu'à demain, 11h30, le trafic de transport scolaire, urbain et interurbain sur l'ensemble du département.**
- **d'interdire, à partir de 22h ce jour, jusqu'à demain, 8h, la circulation pour les véhicules de plus de 7.5 tonnes, sur l'ensemble des axes routiers du département, à l'exception des autoroutes.**

Les services de l'Etat suivent l'évolution de la situation en lien avec les communes concernées.

Le préfet du Pas-de-Calais engage chacun à être vigilant et à respecter les consignes de sécurité.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

### **Conseils de comportement :**

- Limiter les déplacements au strict nécessaire et différer ceux ne présentant pas de réelle urgence ;
- Adapter sa conduite et l'équipement de sa voiture aux conditions météorologiques ;
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place ;
- Se renseigner sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé ;
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation ;
- Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ;
- Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Se tenir éloigné de tout cours d'eau ;
- Prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux. Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (meubles, appareils électriques ...) ;
- Ne pas se rendre dans des parkings souterrains.